



Direction de la réglementation
 Bureau de la circulation routière
 Horaires d'ouverture au public :
 du lundi au vendredi de 8h30 à 16h sans interruption
 Courriel : pref-cartes-grises@seine-saint-denis.gouv.fr
 Accueil téléphonique : 01.41.60.60.54
 Horaires de l'accueil téléphonique :
 du lundi au vendredi : de 09h à 11h : et de 14h à 16h
 Site internet préfecture : <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr>

CHANGEMENT DE DOMICILE

Vous trouverez ci-après la liste des documents à présenter lors de votre passage en préfecture pour l'établissement d'un certificat d'immatriculation d'un véhicule d'occasion.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE

Il est impératif de vous munir de votre pièce d'identité originale en cours de validité et d'un justificatif de domicile original à vos noms et prénoms de moins de six mois. Merci également de faire une photocopie de ces 2 documents.

NOUVEAU : depuis le 3 janvier 2012, les titulaires d'un certificat d'immatriculation au format SIV (AA-123-AA) peuvent effectuer leur changement d'adresse en ligne sur le portail mon.service-public.fr



Si vous mandatez une personne pour effectuer les démarches à votre place, elle devra se présenter munie d'une [procuration](#), de sa propre pièce d'identité comme de la vôtre (pièce d'identité en cours de validité). Seuls les originaux doivent être présentés. La procuration à un mineur est interdite.

- Carte grise originale,
- Contrôle technique en cours de validité,

-Justificatif de domicile original de moins de 6 mois à vos **noms et prénoms** : (justificatifs acceptés : quittance de loyer, de gaz ou d'électricité ; échéancier en cours de validité ; facture de téléphone ; dernier avis d'imposition ou de non imposition ;taxe d'habitation ou taxe foncière de l'année en cours ; attestation d'assurance habitation en cours de validité. Une quittance de loyer de particulier à particulier n'est pas acceptée).

Si vous êtes hébergé(e) : attestation d'hébergement + justificatif de domicile original de moins de 6 mois et pièce d'identité originale de celui qui vous héberge, photocopie recto-verso de sa pièce d'identité, photocopie de son justificatif de domicile + justificatif d'hébergement original à votre nom daté de moins de 6 mois (justificatifs acceptés : bulletin de salaire ; courrier de Pôle emploi ; relevé d'identité bancaire ou postal ; courrier de la CAF ; dernier avis d'imposition ou de non-imposition ; facture de téléphone).

-Pièce d'identité originale en cours de validité (pour les sociétés : extrait Kbis original daté de moins de 2 ans délivré par le greffe du tribunal de commerce de Bobigny + pièce d'identité originale du gérant),

-Demande d'immatriculation remplie, datée et signée, apposition du cachet s'il s'agit d'une personne morale

N.B. : passage à la nouvelle immatriculation : Le changement de domicile est facturé 2,76 euros la première fois. Les trois prochains changements de domicile seront gratuits (étiquette à coller sur le certificat d'immatriculation). Au quatrième changement de domicile, le certificat d'immatriculation devra être changé.